

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GREAT EUROPEAN MODELS SRI Classe IPC (Capitalisation) FR0013183118

OPCVM soumis au droit français
Cet OPCVM est géré par MONTPENSIER FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion de l'OPCVM est, au travers d'une gestion active et discrétionnaire, la recherche à moyen et long terme d'une performance supérieure à l'indice Stoxx Europe 600 calculé Dividendes Nets Réinvestis (SXXR), à travers un portefeuille exposé au minimum à 60% en actions des pays de l'Union Européenne, intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille et, le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

La méthode de gestion du portefeuille consiste à sélectionner des valeurs en fonction de leur potentiel par rapport à leur domaine d'activité et à leur valeur intrinsèque (stock picking). Il ne s'agit pas d'une gestion de type quantitative.

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG.

La démarche extra-financière mise en oeuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG et de la politique d'exclusion mises en place par la société de gestion, disponibles sur son site internet.

Elle s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement.

L'univers d'investissement du fonds est constitué des sociétés européennes dont la capitalisation est supérieure à 1.5 Milliard d'Euros et dont la liquidité quotidienne est supérieure à 3 Millions d'Euros (volumes moyens de transactions toutes places observés sur les 3 derniers mois).

10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.

L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse ISR en 4 étapes développée par Montpensier Finance, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

La méthodologie propriétaire d'analyse ISR mise en oeuvre s'appuie sur une double approche :

- Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « MGF - Montpensier Governance Flag », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, qui s'appuie sur plusieurs critères répartis autour de 4 axes d'analyse : Board, Rémunération, Structure actionnariale et Pratiques comptables (par exemple, transparence des critères de rémunération, avis des auditeurs financiers sur les comptes de l'entreprise, ...).

- Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire selon la méthode propriétaire « Montpensier Impact Assessment (MIA) » qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU, regroupés en 2 transitions : Transition Écologique et Transition Solidaire, puis selon 4 thèmes d'impact : Environnement et Ressources pour la Transition Écologique, Inclusion et Besoins Essentiels pour la Transition Solidaire.

Elle s'appuie sur plusieurs sous-critères (par exemple, empreinte carbone, satisfaction des employés, ...) complétée par d'autres indicateurs (activités dans les énergies fossiles, conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, ...).

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Au minimum 90% des valeurs en portefeuille sont analysées selon une double approche ESG et fondamentale.

L'approche d'analyse extra-financière mise en oeuvre peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus.

L'OPCVM éligible au PEA est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA. Il est exposé :

- à hauteur minimum de 60% en actions des pays de l'Union Européenne et ce jusqu'à 200% avec un investissement minimum de 75% en titres éligibles au PEA. L'exposition se fait au travers d'actions de toutes tailles, tous secteurs, sans allocation géographique à l'intérieur de l'Europe. L'exposition aux valeurs de petites capitalisations ne pourra toutefois dépasser 20% de l'actif net de l'OPCVM et l'exposition aux actions des pays européens non-membres de l'Espace Economique Européen sera limitée à 30% de l'actif net de l'OPCVM. L'OPCVM pourra également être exposé sur les marchés émergents et sur les marchés hors Europe à hauteur respective de 10% de son actif net.

- à hauteur maximum de 40% au risque de taux via l'investissement en obligations, produits monétaires et résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme à des fins de couverture. Concernant les produits de taux, les émetteurs pourront être publics ou privés. Aucun critère relatif à la notation ou la durée n'est imposé au gérant, sans pouvoir toutefois dépasser 20% en titres de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme français ou internationaux, de pays présentant des marchés réglementés.

L'OPCVM pourra comporter un risque de change dans la limite de 30 % de l'actif net.

L'OPCVM pourra couvrir tout ou partie du risque de change par le biais d'opérations de change à terme négociées de gré à gré portant sur les devises des pays membres de l'OCDE (ou participant à l'Espace Économique Européen).

Remboursement des actions : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, chaque jour de bourse ouvert à Paris, non férié en France.

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses actions sur demande chaque jour de valorisation, avant 16h.

Le remboursement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

L'action IPC capitalise les sommes distribuables.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de sa forte exposition aux actions européennes de toutes tailles, y compris aux actions des pays européens non-membres ou candidats à l'adhésion à hauteur de 20% maximum de l'actif net du Fonds, et aux valeurs de petites capitalisations qui ne pourra toutefois dépasser 20% de l'actif net du Fonds.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : Le Fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds pourra être exposé au risque de contrepartie résultant notamment d'opérations de change à terme conclues de gré à gré avec un établissement de crédit. Le Fonds est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Ainsi, la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	1,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,00%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,70% à la dernière clôture du Fonds
15% TTC de la performance de la SICAV au-delà de la performance de l'indice Stoxx Europe 600 calculé Dividendes Nets Réinvestis (SXXR), sur une période de calcul de 1 exercice. La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, en comparant sur une période de calcul, l'évolution de l'actif de la part (hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence fictif réalisant une progression égale à celle de l'indice Stoxx Europe 600 calculé Dividendes Nets Réinvestis (SXXR). La commission de surperformance est cristallisée à la clôture de chaque exercice comptable, dans le respect des modalités de calcul et prélèvement décrites dans le prospectus.	

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des actions d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

Performances passées

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

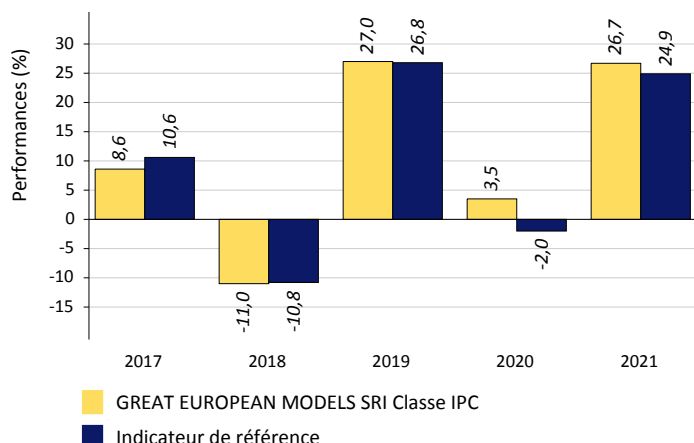
Les données de performance ne tiennent pas compte des éventuels commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions.

Date de création de l'OPCVM : 10 février 2016

Date de création de l'action : 28 juillet 2016

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Stoxx Europe 600 calculé Dividendes Nets Réinvestis (SXXR).



Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MONTPENSIER FINANCE, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier.com.

L'OPCVM propose d'autres actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet suivant www.montpensier.com. Un exemplaire papier de cette politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs du Fonds sur demande à la société de gestion.

L'OPCVM est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de MONTPENSIER FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La société de gestion MONTPENSIER FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 juin 2022.